



**Procès-verbal du conseil scientifique
du 12 octobre 2017**

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 juin 2017 en visio conférence entre l'École française de Rome et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La séance s'ouvre à 10h30.

Membres présents ou représentés (11) :

- M. Jean-Pierre BRUN, professeur au Collège de France (procuration à Mme Isabelle POUTRIN) ;
- Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à l'université « Federico II » de Naples ;
- M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études émérite à l'EPHE et membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
- M. Clément PIEYRE, représentant élu de la catégorie autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
- M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;
- Mme Isabelle POUTRIN, professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne ;
- M. Pierre SAVY, représentant élu des directeurs des études (procuration à Mme Catherine VIRLOUVET) ;
- M. Jean-Yves TILLIETTE, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (procuration à M. Yves-Marie BERCÉ) ;
- Mme Cécile TROADEC, représentante élue des membres scientifiques non enseignants chercheurs ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'École française de Rome ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Yves-Marie BERCÉ.

Membres absents (3) :

- M. Alain BERETZ, le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- M. Patrick BOUCHERON, professeur au Collège de France ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

Assistaient également à la séance :

- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Timothée RONY, stagiaire conservateur ENSSIB auprès de la bibliothèque de l'EFR.

Ordre du jour :

1. Désignation du président de la séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017 ;
3. Avis sur les institutions partenaires choisies par la directrice ;
4. Informations de la directrice ;

1. Désignation du président de la séance

Comme prévu par l'article 6 du règlement intérieur de l'École française de Rome, la première séance du conseil scientifique est présidée par le doyen d'âge. M. Yves-Marie Bercé assure donc la présidence du présent conseil scientifique.

Yves-Marie Bercé fait part de sa satisfaction à inaugurer ce conseil scientifique en sa nouvelle formation.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Avis sur les institutions partenaires choisies par la directrice

Le président du conseil scientifique donne la parole à la directrice de l'École française de Rome (EFR). Avant de proposer les institutions partenaires, la directrice présente les nouveaux membres du conseil scientifique : Daniela Luigia Cagliotti, Professeur à l'Université Federico II de Naples ; Cécile Troadec, membre de deuxième année à l'EFR ; et Isabelle Poutrin, Professeur à l'Université de Reims-IUF. La directrice de l'EFR leur souhaite la bienvenue.

Parmi les nombreux partenaires scientifiques de l'École française de Rome, les institutions proposées pour siéger au conseil scientifique sont les suivantes :

- Le Centre national de la recherche scientifique, et plus précisément l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS).
- Une institution parisienne : l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) ;
- Une université de province : l'université Lyon II
- Une institution italienne : l'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea

Le président du conseil scientifique estime que ces choix reflètent un bon équilibre. Par ailleurs, le choix des institutions (notamment l'université) n'échappe pas à la tradition de recherche et à la spécialisation qu'ont les institutions géographiquement implantées dans la partie sud-est de la France. Jean-Louis Ferrary demande si les universités lyonnaises sont encore distinctes, si elles n'ont pas fusionné. Il est répondu qu'elles n'ont pas fusionné.

Une autre interrogation concerne la diversification des périodes. La directrice de l'EFR répond qu'autant que faire se peut, il est opéré une répartition tendant à l'équilibre entre les périodes

historiques correspondant aux trois sections scientifiques de l'EFR, bien que les institutions proposées soient au nombre de quatre.

Enfin, Isabelle Poutrin demande si la parité doit être respectée. Là encore, autant que faire se peut, la parité est respectée, sans toutefois que ceci soit possible pour certains membres comme les membres de l'Institut de France, nommés à perpétuité. L'Institut observera une diversification du genre plus tardivement.

Les institutions proposées par la directrice pour siéger au conseil scientifique sont approuvées à l'unanimité.

4. Informations de la directrice

La directrice de l'EFR souhaite faire part aux membres du conseil de l'état d'avancement du contrat quinquennal 2017-2021. Le volet propre à chaque école est désormais finalisé, le dialogue avec la tutelle ayant porté sur quelques rares points. La rédaction de la partie commune aux cinq écoles est en cours de finalisation. Une réunion avec la tutelle a été organisée le 27 septembre dernier. Deux grandes mesures phares sont prévues : la création d'un comité d'orientation chargé d'aider le Comité des directeurs dans la gouvernance du réseau des EFE et la création d'une cellule commune aux EFE, composée de deux postes : un poste de niveau ingénieur d'études (IGE) chargé de la communication du réseau, qui aurait aussi les fonctions d'assistant du directeur ayant en charge la gestion du comité des directeurs (ce poste serait cofinancé par les cinq EFE) ; et un poste de niveau ingénieur de recherches (IGR) « transition numérique ». Deux fiches de postes ont été établies. Il convient toutefois de se poser d'ores et déjà la question du budget de fonctionnement de cette cellule, en sachant la partie financière du contrat quinquennal n'a pas encore été abordée avec la tutelle et que la subvention quinquennale ne devrait guère augmenter.

Après remise du texte le 20 octobre 2017 par les EFE, il conviendra que chaque école convoque un comité technique (pour l'EFR, il est prévu le 3 novembre 2017), pour présenter le contrat finalisé au prochain conseil d'administration, le 23 novembre 2017. La signature par les directeurs est prévue à Paris la première semaine de décembre 2017.

Yves-Marie Bercé demande en quoi un ingénieur transition numérique peut ajouter aux politiques internes dans ce domaine. La directrice de l'EFR indique que de nombreux sujets qui regardent les EFE peuvent se rattacher à ce domaine : l'OpenAccess, la politique documentaire, les publications et notamment les publications archéologiques, etc. La transition est nécessaire, pour que les EFE conservent leur visibilité. L'ingénieur transition numérique travaillera en lien avec les services informatiques mais aussi avec l'ensemble des services des écoles, en particulier les services scientifiques, pour ajouter de la valeur à l'activité des EFE et accompagner le développement des Humanités numériques dans les écoles, et ce de manière pérenne.

Jean-Louis Ferrary demande des précisions sur le comité d'orientation. La directrice de l'EFR indique que les directeurs n'ont pas encore travaillé à sa composition. Cette commission devrait être composée des présidents des conseil d'administration et scientifique des cinq écoles ; reste en débat la présence éventuelle de personnalités scientifiques et de représentants des personnels/membres, la

tutelle insistant sur la nécessité du sentiment d'appartenance des personnels au réseau. L'idée du réseau, désormais intégrée au niveau des chefs de service, doit désormais être perçue aussi par les personnels des EFE non comme une menace pour l'emploi mais comme une richesse.

Yves-Marie Bercé informe le conseil scientifique qu'une synthèse des mémoires des membres sera envoyée prochainement. La directrice ajoute que cette synthèse est vivement attendue. Du côté EFR, la directrice informe les membres que le rapport annuel, portant sur la période 01/07/2015-31/12/2016 (période transitoire pour passer désormais à une date d'effet de l'activité par année civile), sera envoyé prochainement en version papier. Une version en pdf a déjà été transmise.

Il est rappelé que les prochains conseils de l'EFR sont prévus le jeudi 23 novembre 2017, en présentiel, à Paris. En guise de conclusion, Yves-Marie Bercé fait part de sa satisfaction de la tenue des réunions par visio-conférence, moyen moderne, efficace et économique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h10.